

Bruxelles, le 22 août 2025
(OR. en)

12111/25

SOC 569
EMPL 383

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs
Nomination de Mme Tuulia MUURONEN, membre titulaire pour la
Finlande, en remplacement de Mme Laura PERHEENTUPA,
démissionnaire

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Laura PERHEENTUPA, membre titulaire du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Finlande).
2. En vertu des articles 23 et 24 du règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union¹, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

¹ JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, la Finlande a présenté la candidature de M^{me} Tuulia MUURONEN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2026.
4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union, dont le texte figure dans le document ST 12112/25; et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.
